

Ministère du commerce des mines  
et de l'industrie,

- Correspondances

SB\_01-1973

11  
20



MINISTÈRE DU COMMERCE,  
DES MINES ET DE L'INDUSTRIE

B. P. 73 - KIGALI

Réf. n° :

A traiter par .....

Annexe :

Date entrée 9.1.73

Objet :

N° classement 22/50.11/10

Monsieur le Ministre de la Coopération  
Internationale  
KIGALI

11ème session de la  
CEA Accra 19-23  
Février 1973

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre n° 4797/c  
3111.1.01/A.P/K.C. du 12 décembre 1972 par laquelle vous  
me demandiez la suite réservée à votre lettre n° 2959/c  
311.01/J.N du 8 août 1972 relative aux consultations  
confidentielles et officieuses de commerce en marge de  
la 11ème session de la CEA qui se tiendra à ACCRA du 19  
au 23 février 1973, j'ai l'honneur de vous exposer ci-  
après le point de vue de mon Département sur l'objet  
repris en marge.

Comme Monsieur GARDINER le souligne  
à juste titre les consultations bilatérales organisées  
en marge des conférences internationales économiques  
peuvent si elles sont bien menées conduire à la conclusion  
des accords concrets surtout pour des pays qui ne se  
connaissent pas suffisamment. C'est dans cette optique  
que la CNUCED organise depuis un certain temps ce genre  
de consultations entre les pays socialistes d'Europe  
orientale et les pays en voie de développement.

La CEA ayant décidé à son tour de  
recourir à ce système, il importe à notre délégation  
à la 11ème session de la CEA d'entrer en contact avec  
d'autres pays africains qui en manifestent le désir.  
Notre délégation composée de Messieurs NDAHIMANA  
Stanislas et MUNYANGABE Marcel respectivement Directeur  
Général au Ministère du Commerce, des Mines et de  
l'Industrie et Fonctionnaire au même Ministère confor-  
mément à votre lettre n° 4687/0311.1.01/1P/KG du  
1/12/72 devra entrer en contact d'une manière toute  
particulière avec les pays suivants :

Kigali, le .....

N°

RÉPUBLIQUE RWANDAISE



- 2 -

MINISTÈRE DU COMMERCE,  
DES MINES ET DE L'INDUSTRIE

B. P. 73 - KIGALI

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

1. L'Uganda: La délégation rwandaise soulèvera le problème du transit ainsi que certaines questions ayant trait à l'approvisionnement du pays à partir de ce pays. Ces questions embrassent le domaine de la caution exigée par la douane ugandaise pour les camions immatriculés au Rwanda sans oublier la rupture d'approvisionnement de certaines denrées que le Rwanda importait de l'Uganda;
2. La Tanzanie: L'inauguration prochaine du pont sur la Rusumo ainsi que les perspectives de notre coopération ultérieure avec la République Unie de Tanzanie fournissent un cadre à l'intérieur duquel les négociations commerciales peuvent s'organiser. L'on gardera surtout présent à l'esprit que la mise en marche de cette nouvelle voie d'entrée et de sortie nous permettra d'importer et d'exporter en transitant par un seul pays;
3. Le Zaïre: Avec ce pays, la délégation rwandaise examinera comment exporter les légumes frais au moyen des Avions d'Air Zaïre. Il s'avère en effet que ces derniers temps, il a été question d'exporter nos légumes au Zaïre qui semble constituer un grand débouché pour ce produit.

Il va sans dire que ces négociations ne devraient pas se limiter à ces trois pays limitrophes bien au contraire notre délégation devrait entre en contact avec un grand nombre de pays africains dans le but de profiter au maximum des possibilités que peuvent offrir les échanges intra-africains.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DES  
MINES ET DE L'INDUSTRIE,

A. MAKUZA

pour information à:

Monsieur le Président de la  
République Rwandaise  
KIGALI

Monsieur le Ministre Délégué à  
Présidence chargée de la Coordination  
Affaires Economiques, Techniques  
Financières

I

pour le Secrétaire d'Etat au Plan  
National de Développement